

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1904)

Heft: 49

Rubrik: Correspondance des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission des Beaux-Arts.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la lettre officielle suivante :

Berne, le 7 janvier 1905.

*Le Département fédéral de l'Intérieur
au Comité de la Société des peintres et sculpteurs suisses,
Monsieur G. Jeanneret, président, à Cressier.*

Monsieur le Président et Messieurs,

Pour répondre à un désir manifesté par votre Société, nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil fédéral est appelé à remplacer trois membres de la Commission fédérale des Beaux-Arts, dont les fonctions expiraient le 31 décembre écoulé, en vertu du règlement, à savoir MM. Gustave Jeanneret, président, à Cressier, Émile Bonjour, à Lausanne, et Louis Dunki, à Genève. Nous vous prions en conséquence de bien vouloir nous faire des présentations pour leur remplacement.

Dans cette attente, nous vous renouvelons, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'Intérieur,

Signé : L. FORRER.

Les sections sont donc priées d'envoyer au Comité central leurs propositions pour le remplacement de 3 membres sortants de la Commission des Beaux-Arts (MM. Jeanneret, Bonjour et Dunki).

D'ailleurs, avant réception de cette lettre officielle, le Comité central avait déjà reçu à ce sujet des propositions et des vœux émanant de 3 sections, celles de *Genève, Munich et Berne*. La section de Genève propose M. *Rehfous* comme remplaçant de M. Dunki, et elle émet en outre le vœu, eu égard à son importance numérique, d'avoir, en la personne de M. *David Estoppey*, un second représentant à la Commission des Beaux-Arts. — La section de Munich propose les noms de MM. *Hodler, de Saussure, Trachsler et Reymond* (sculpteur), et la section de Berne, les noms de MM. *Hodler, Baumgartner, Emmenegger, Amiet, Bieler et Giacometti*.

AVIS

La liste générale rectifiée des membres de la Société devant paraître au prochain numéro du journal, nous prions instamment les sections qui ne l'ont pas encore

fait, d'envoyer immédiatement au Comité central la liste actuelle de leurs membres, avec le nom et l'adresse exacts de ceux-ci, et la composition actuelle de leur Comité.

Les sections et les membres de la Société sont priés d'adresser dorénavant les correspondances et communications destinées au Comité central à M. Paul Bouvier, architecte, Neuchâtel, vice-président central, et ce qui concerne spécialement le Journal à M. Pierre Godet, peintre, Neuchâtel.

CORRESPONDANCE DES SECTIONS

La section de Munich adresse au Comité central l'importante lettre que voici, concernant l'*Exposition internationale de Munich* :

Munich, le 22 novembre 1904.

Monsieur le Président,

Dans l'assemblée générale de la section de Munich du 17 novembre 1904 on a discuté sur l'Exposition internationale de Munich de l'année prochaine. La Suisse doit de nouveau y participer dans une salle à elle, et il faut dès maintenant arrêter les mesures et mettre en train les préparatifs nécessaires pour cela. Dans ce but, le Conseil fédéral a nommé trois membres de notre section, MM. *W. Lehmann, A. Welli et H. Wieland* représentants officiels de la Suisse, tenant compte en outre particulièrement, en ce qui concerne les deux derniers, de leur qualité de membres de la Commission des Beaux-Arts. Cette Commission de l'Exposition a exposé à l'assemblée de notre section le plan suivant: un jury sera nommé, composé de 7 artistes suisses, à savoir les 3 commissaires de l'Exposition que je viens de nommer, plus 5 artistes vivant en Suisse, dont 2 Suisses allemands, 2 Suisses français et 1 Suisse italien.

Le lieu, où les toiles et sculptures seront soumises au jury, peut être soit Munich, soit une ville suisse. Munich offrirait cet avantage que le jury pourrait y avoir un meilleur aperçu des œuvres d'art envoyées, par rapport à leur placement, car les opérations du jury se feraient dans la salle même de l'Exposition; mais il y aurait ici d'autre part l'inconvénient de plus gros frais pour la Confédération (par exemple, frais de déplacement des membres du jury) et de plus gros frais de transport pour les artistes refusés, qui auraient envoyé leurs œuvres de la Suisse. Si les opérations du jury avaient lieu en Suisse, par exemple à Bâle, les envois seraient beaucoup facilités aux artistes vivant en Suisse, plus compliqués par contre pour ceux vivant à Munich; mais le principal inconvénient serait qu'on pourrait difficilement se faire une image d'ensemble de l'Exposition. Aussi la proposi-

tion de trouver un local, correspondant à la salle de Munich par les proportions et les dimensions, et où les œuvres seraient provisoirement placées, a rencontré une approbation générale.

Le vote de la section a donné 7 voix pour le jury en Suisse et 4 pour le jury à Munich (le reste des membres s'est abstenu). La proposition relative à la composition du jury a été adoptée à l'unanimité. Le projet dans son ensemble doit maintenant être soumis à la Commission des Beaux-Arts.

La réélection du Comité de notre section a donné les résultats suivants :

Président : W.-L. Lehmann, peintre.

Secrétaire : E. Kreidolf, »

Caissier : K. Itschner, »

Assesseur : A. Welti, »

» Siegwart, sculpteur.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le secrétaire :

Ernst KREIDOLF.

La section de Zurich donne l'exemple d'un premier effort accompli au sein de notre Société, pour réaliser dans la pratique les idées prêchées par M. Trachsel. Voici ce qu'écrit à ce sujet M. Righini, président de la section de Zurich, dans deux lettres successives :

M. W. Röthlisberger, secrétaire central
de la Société des peintres et sculpteurs suisses.

Monsieur et cher collègue,

Dans son avant-dernière séance, la section de Zurich a discuté la question des devoirs de notre Société dans la lutte contre l'enlaidissement des villes et des paysages suisses (rapport *Trachsel*, à la dernière Assemblée générale). La section a manifesté pour ce problème le plus grand intérêt et décidé de faire son possible pour s'opposer à tous les enlaidissements de la ville de Zurich et de ses environs ; elle espère pouvoir compter dans cette tâche sur la sympathie des autorités et l'appui des sections sœurs et du Comité central. Il va sans dire que notre intérêt ne se limite pas à notre seule ville, mais il est naturel aussi que notre activité se consacre à elle en première ligne. Dans le courant de la discussion, on a parlé spécialement des fontaines publiques qu'on a érigées ou qu'on projette encore d'ériger dans la ville de Zurich, car ce qu'on a fait dans ce domaine, comme aspect et comme disposition, n'a pas toujours satisfait l'opinion, surtout dans les cercles artistiques. Aussi la section a décidé de demander, de concert avec la « Zürcher Kunstgesellschaft », au Conseil de ville, que les modèles des fontaines à ériger ne soient pas admis dorénavant sans la participation d'artistes à leur examen. Cette requête est d'autant plus fondée que des projets primés dans les concours, en l'absence de toute consultation artistique, ont été exécutés souvent de façon arbitraire.

Des membres de notre section se sont déclarés prêts à fournir une contribution au journal *l'Art suisse*, en lui envoyant, sous forme de clichés, des exemples illustrant les embellissements ou les enlaidissements éventuels d'objets d'intérêt public. Il s'agirait dans ces documents de travaux originaux concernant des

circonstances suisses. Ils pourraient certainement présenter quelque intérêt pour les lecteurs de notre journal.

Dans notre dernière séance nous avons traité la question de la présidence centrale, celle des élections au jury du Kunstverein, et encore une fois celle des fontaines publiques. Nous vous signalons, comme nouveau membre de la section de Zurich: M. Hermann Baldin, sculpteur, Zeltweg, 83.

Recevez, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Zurich, 12 décembre 1904.

Pour la section de Zurich:

S. RIGHINI.

Monsieur et cher collègue,

Dans ma lettre du 12 décembre, je vous ai signalé la requête adressée par notre section, de concert avec la « Zürcher Kunstgesellschaft », au Conseil de ville de Zurich : que les projets de fontaines publiques fussent dorénavant soumis aux artistes. Je viens de recevoir la communication « que les autorités ont déjà pris des mesures conformes au vœu exprimé ».

J'ai cru devoir, après vous avoir communiqué la demande, vous donner aussi connaissance de la réponse.

Croyez, Monsieur et cher collègue, à mes sentiments dévoués.
Zurich, le 24 décembre 1904.

Pour la section de Zurich:

S. RIGHINI.

Nécrologie.

La section de Zurich nous communique la mort du vail-
lant peintre Rudolph Koller. Une couronne aura été déposée
sur sa tombe de la part de la Société, en témoignage de
profonde estime pour l'homme et de vive sympathie pour
sa famille. Nous trouvons, dans le *Journal de Genève* du
8 janvier, les quelques notes biographiques suivantes :

Zurich. — *M. Rudolph Koller*, dont nous avons annoncé la mort à l'âge de 77 ans, avait perdu complètement la vue et, depuis quelques années déjà, il avait dû renoncer à peindre.

Rudolph Koller fut une des gloires artistiques de notre pays et un animalier tout à fait remarquable. Il était né à Zurich en 1828. Son père était boucher. Très jeune encore, il dessinait les animaux avec une véritable passion. Il eut pour maître le peintre paysagiste et animalier Ulrich. En 1846, il travailla à l'Académie de Düsseldorf où il se lia d'amitié avec Boecklin. L'année suivante, il visita la Belgique, puis Paris, mais dès 1848 il rentrait dans sa ville natale. De 1850 à 1852, il fit encore un séjour à Munich, puis il ne quitta plus guère Zurich, où l'on peut dire que son activité artistique s'est déployée tout entière.

Pour fêter son 70^e anniversaire, une très belle exposition de ses œuvres fut organisée à la Bourse de Zurich.